

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-24

Nombres de conseillers : 11

Présents : 8

Absents : 3

Le 19 septembre deux mille vingt-cinq (19 / 09/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms. ARTO Jean – DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick

Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mme FRANÇOIS Johanna – M PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Convocation expédiée le : 11 Septembre 2025

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : ARRET DE BUS SCOLAIRE BAGATELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET COMMUNAUTE DE COMMUNE

Madame la Maire expose :

Pour permettre la réactivation de l'arrêt de bus de Bagatelle sur la D2 le département impose à la commune des travaux de mise en sécurité :

Panneaux de signalisation

Mise en place d'un enduit coté Meysse/Privas

Mise en place d'une barrière de sécurité sur fosse coté Meysse/Privas

Rebouchage de trous côté Privas/Meysse

Fermeture du fossé côté Privas/Meysse

Entretien du cheminement côté Privas/Meysse

Marquage au sol des arrêts (zebra)

Installation d'un éclairage

Pour un budget prévisionnel total de 12 268.03€

Vu l'urgence pour les familles et les différents services de transport de sécuriser l'arrêt de bus Bagatelle, la commune souhaite réaliser au plus tôt les travaux et faire la demande de subvention correspondante auprès du département de l'Ardèche et de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les commandes et les documents afférant à ces travaux de sécurisation de l'arrêt de bus Bagatelle.

- **AUTORISE** Madame la Maire à faire la demande de subvention correspondante auprès du département de l'Ardèche et de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,
SAIMMAIME Isabelle

